

Ça ne s'invente pas

Date : 6 septembre 2013

Dans le n° 50 du "Mensuel de Rennes" (septembre 2013), je lis ceci :

« Selon Patrick Jéhannin ... le conseil général a supprimé la page décrivant cette démarche de son site web le jour même du vote des élus, le 20 juin.

Le département reconnaît avoir effectué une « mise à jour » de son portail internet ce jour-là et indique ne pas être en mesure de retrouver la page détruite pour savoir si elle mentionnait une consultation publique. »

Considérant qu'il n'est pas sain d'insinuer le doute, je précise donc qu'en ce qui me concerne, je dispose de la page créée le 6 janvier et supprimée le 20 juin, puisque - juste après avoir constaté son retrait, qui a été effectué pratiquement sous mes yeux dans la journée du 20 juin - je me suis empressé d'en récupérer copie dans le cache de Google (lui-même daté du 10 juin).

J'ajoute que l'on ne peut que s'étonner de l'incertitude affichée par le conseil général, tant le texte était précis. Et le voici dans son intégralité :

"Quel nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine ?

Ille-et-vilainais, galloviens, Britiliens,... les propositions ne manquent pas pour nommer les habitants d'Ille-et-Vilaine. En 2012, le Département s'est donné l'objectif de déterminer le « gentilé » - le nom - de ses habitants. Cette démarche sérieuse et rassembleuse se déroulera en plusieurs étapes, dans le courant de l'année 2013.

«Il nous faut trouver un nom qui rassemble». A l'occasion des vœux à la presse, ce mardi 15 janvier, Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, a présenté la démarche qui donnera un nom aux habitants d'Ille-et-Vilaine. Si changer le nom d'un département est une procédure encadrée, choisir le nom des habitants ne l'est pas. Aucune réglementation ne précise les modalités de ce choix. Il a donc fallu mettre en place une démarche qui permette à chacun de donner son avis, tout en respectant le rôle décisionnaire de l'Assemblée départementale.

Une première liste de noms fédérateurs

Dans un premier temps, **« un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé »**. Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre. Une première liste de noms sera ainsi définie, puis présentée aux élus du Département. Ces derniers, réunis en commission, affineront la sélection pour ne garder

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

que 2 ou 3 noms

Une consultation de tous les habitants d'Ille-et-Vilaine

Une fois validés par le Président, ces derniers noms seront proposés aux habitants d'Ille-et-Vilaine, via les supports de communication habituels : le magazine Nous Vous Ille, le site Internet,... Les médias locaux souhaitant s'associer à cette consultation pourront également relayer l'information. L'objectif : soumettre au vote des habitants les 2 ou 3 noms restants. Le nom qui ressortira de ce vote sera soumis à l'Assemblée départementale en fin d'année, lors d'une session où le choix final sera fait. Si le gentilé doit être choisi pour la fin de l'année, le calendrier précis de la démarche reste à définir.

« Avoir un gentilé, c'est avoir une identité. » « Le nom permet d'affirmer une appartenance à une communauté de destin » Jean-Louis Tourenne"